# Vingt ans d'expérience migratoire en Roumanie postcommuniste Twenty years of migratory experience in post communist Romania

## **Despina Vasilcu**

Chargée de cours en géographie, <u>despinavas@atlas.usv.ro</u>, +40 744530356 Université «Stefan cel Mare» de Suceava, Roumanie – Strada Universitatii, nr. 13, code 720 229

### Raymonde Séchet

Professeure de géographie <u>raymonde.sechet@univ-rennes2.fr</u>
Université Européenne de Bretagne, F-35000 Rennes, France;
Université Rennes 2, CNRS, ESO, UMR 6590, F-35000 Rennes, France.

#### Résumé :

Les dynamiques migratoires durant les deux décennies postérieures à chute du régime Ceausescu ont été variées dans leur contexte réglementaire, leurs formes, leurs destinations, leurs motivations. Le changement de régime en 1989, le durcissement des politiques migratoires européennes, l'ouverture partielle de l'espace Schengen aux Roumains en 2002, l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne rythment les étapes de ces migrations dont nous retraçons les grandes lignes avant d'esquisser un bilan pour la Roumanie et ses habitants.

#### Summary:

International migrations during the two decades following the fall of Ceausescu's regime saw evolutions in their legal context, their forms, their destinations and motivations. Political changings of the year 1989, the hardening of European migratory policies in the 90's, the partial opening of the Schengen area to Romanians in 2002, the entry of Romania in the European Union in 2007 has defined the different stages of these migrations. The text highlights the main outlines of these migrations before making the assessment about their consequences for Romania and its people.

**Mots clés :** Roumanie, migration internationale, libre circulation des travailleurs, espace Schengen, Union européenne

**Keywords**: Romania, international migration, free movement of workers, Schengen area, European Union

Le régime totalitaire roumain d'avant 1989 limitait considérablement les possibilités de déplacements à l'étranger, en les restreignant à des migrations ethniques et politiques définitives et à des migrations de travail dans le cadre du COMECON ou vers quelques pays amis, ainsi qu'à l'exil de ceux qui fuyaient le régime. La chute de Ceausescu, les bouleversements politiques qui ont marqué le début des années 1990 en Roumanie, l'ouverture des frontières après un demi-siècle de restrictions, de privations et de manque de libertés ont apporté aux Roumains la possibilité de partir à l'étranger dans l'espoir de vivre ailleurs et autrement tout en ayant la possibilité de revenir. L'influence des médias, et surtout celle de la télévision, ainsi que le rêve de la société de consommation matérialisée par les symboles de prospérité affichés par ceux qui avaient déjà eu une expérience en Occident, ont enflammé l'imaginaire migratoire de Roumains qui ont aspiré à « dépasser les horizons habituels, apprivoiser en quelque sorte l'espace inconnu, le non connu de l'espace mais non l'ignoré » (Simon, 2008.5). Le changement de régime a réduit le flux de départs définitifs et permis une intensification des mobilités. Dans ce nouveau contexte, les migrants ont surtout opté pour la migration temporaire de travail, la propension à l'émigration étant surtout déterminée par des facteurs économiques et sociaux. Le fort accroissement des migrations internationales roumaines au cours des deux dernières décennies a aussi été facilité par les progrès enregistrés dans les télécommunications et les transports. Ici comme ailleurs dans le monde, la réduction des coûts de transport et de communication ainsi que la rapidité des connexions et des transmissions d'informations ont renforcé les échanges transfrontaliers et les liens entre les Roumains et leurs proches, mettant fin à la condamnation à l'isolement et au déracinement (Rey, Molinari, cités par Groza,

Sans minimiser l'importance des autres types de migrations, dans le présent article nous proposons de brosser un tableau de l'émigration économique roumaine au cours des deux dernières décennies, ses spécificités et son inscription dans le champ plus large des migrations en Europe. Entre 1989 et 2007, environ 12% des Roumains ayant entre 18 et 59 ans auraient travaillé à l'étranger<sup>1</sup>, ce qui représenterait approximativement 2,5 millions de personnes. Mais étant donné le caractère illégal de la majorité des migrations de travail avant l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne, les chiffres sont largement sous-évalués<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, le paysage migratoire roumain a considérablement changé dans les vingt années postérieures à 1989, d'une part en raison d'événements internes à la Roumanie, tels que l'alternance au pouvoir de partis promouvant des politiques migratoires successivement répressives ou

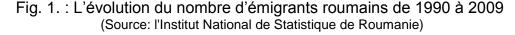
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Assemblée Parlementaire de la Francophonie, la XXXIII<sup>e</sup>, session. Libreville, 3-6 juillet 2007.

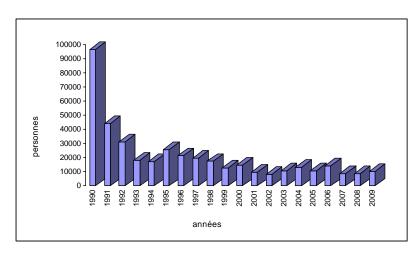
<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mesurer précisément des flux migratoires (départs, transits, retours) est pratiquement impossible. Les données ne portent que sur les stocks (nombre de résidents dans un pays à une date donnée) et sont le résultat des déclarations de chaque individu aux recensements. L'enquête menée en 2002 et 2004 dans plusieurs communes du département de Suceava a révélé que le nombre d'émigrants était quatre à cinq fois plus élevé que les données fournies par le recensement (Vasilcu, 2005), confirmant le constat fait au niveau national (Constantin, Nicolescu, 2005).

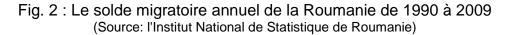
libérales ; de l'autre, sous l'effet des politiques des pays d'accueil, elles-mêmes influencées par celles de l'Union européenne. Avec le passage d'un espace fermé ou quasi fermé à un espace ouvert, sous conditions, à la circulation, à l'installation et au travail après l'inscription de la Roumanie dans l'espace Schengen puis son entrée dans l'Union européenne, quatre étapes se superposant plus ou moins peuvent être distinguées. Chacune d'elles est caractérisée par des traits spécifiques concernant les destinations, l'intensité des flux et les profils des émigrants.

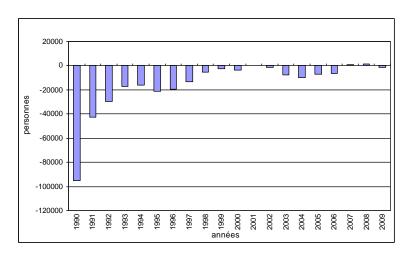
# L'étape du «commerce à la valise», des errances et des tâtonnements des migrants pionniers

Le contraste entre la liberté des Occidentaux et la vie sous la censure et le contrôle de la presse et de la télévision dans la Roumanie de Ceausescu, l'image de l'Europe Occidentale – une corne d'abondance pour des Roumains confrontés au rationnement des produits alimentaires et aux interminables files d'attente -, les privations et la pauvreté ont justifié le désir presque maladif des Roumains pour une « mobilité de découverte – sortir pour ne pas mourir idiot » (Rey, 2003. 27). C'est la raison pour laquelle la Roumanie a enregistré, en 1990, une vague d'émigration exceptionnelle : au cours de cette seule année, près de 100 000 Roumains ont émigré, niveau jamais égalé ensuite (fig.1). A partir de l'année 1991, le nombre d'émigrants a diminué rapidement pour se stabiliser à un niveau inférieur à 20 000 personnes par an en 1993 et 1994. Toutefois, même si elle s'est réduite par rapport aux premières années, l'émigration roumaine s'est maintenue à un niveau élevé pendant toute la période postcommuniste. Et sur l'ensemble de la période 1990-2009, à l'exception des années 2001, 2007 et 2008, le solde migratoire a toujours été négatif (fig.2).







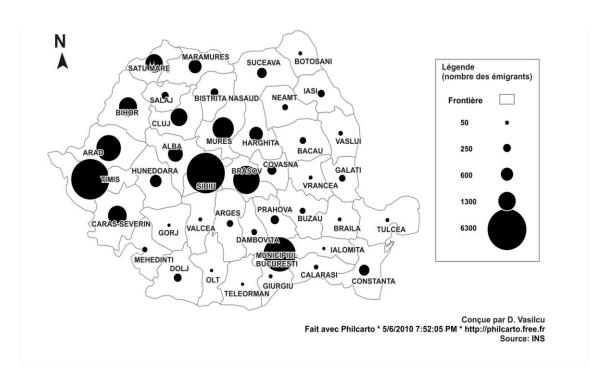


La première étape correspond aux années qui ont suivi la chute du régime totalitaire et ont été marquées par le développement du capitalisme sauvage et, corrélativement, l'écroulement de l'industrie roumaine. Cette étape a été caractérisée par des migrations de nécessité et par le développement d'une économie parallèle fondée sur une forte mobilité. Le passage d'une économie dominée par l'industrie lourde (et l'agriculture) à une économie axée sur les services a frappé de plein fouet les salariés de l'industrie les moins qualifiés. Victimes des restructurations massives et condamnés au chômage, ils ont été les principaux candidats à l'émigration. Ils se sont orientés vers les pays voisins de la Roumanie (la Turquie, l'ex-Yougoslavie, la Hongrie, la Pologne) et vers ceux du Centre et de l'Ouest de l'Europe, pour des migrations temporaires de travail ou pour le petit trafic transfrontalier - le « commerce à la valise » (Diminescu, 2003.2). Les déplacements des faux touristes pratiquant le commerce transfrontalier tout en préservant leur travail en Roumanie ont été particulièrement intenses avec la Turquie, notamment Istanbul. Cette ville a enregistré un million de touristes roumains en 1992. Entre 1990 et 1994-1995, une dizaine de compagnies turques assuraient des liaisons quotidiennes en autocars entre Istanbul et Bucarest. Les plus importantes comme Ortadogu et Murat assuraient quotidiennement le transport de plus de 1400 personnes. Ce type de mobilités a commencé à diminuer à partir de 1994-1995 pour disparaître vers la fin des années 1990.

Les nombreux ressortissants roumains qui ont envisagé la circulation migratoire comme unique possibilité de survie ont stratégiquement tiré parti des disparités de revenus en Europe et de la proximité géographique. Ces migrations s'appuyaient aussi sur des solidarités de type familial, confessionnel ou ethnique. Dans cette première étape, les représentants des minorités allemande, hongroise et juive ont occupé une place particulière dans le développement de l'émigration roumaine en contribuant à la constitution de filières d'émigration. La forte propension à l'émigration des Roumains provenant des départements du centre-ouest du pays a ses racines dans l'histoire (fig. 3). La migration des

Aussiedler – les descendants des Allemands installés dans les régions de Transylvanie et de Banat au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle –, fort bien décrite par B. Michalon (2003) a été facilitée par le code de la nationalité allemand fondé sur le droit du sang. L'attraction des habitants de ces régions pour l'Occident est une conséquence de leur ancienne appartenance à l'Empire austro-hongrois, de la cohabitation avec les Allemands et les Hongrois, de l'imitation des communautés allogènes traditionnellement plus mobiles et du bilinguisme fréquent (V. Rey, citée par I. Muntele, 2003). Les Allemands qui ont vécu en Transylvanie et au Banat ont représenté le « capital social de mobilité des Roumains » : chaque année, les consulats allemands en Roumanie ont délivré environ 180 000 visas aux citoyens roumains, soit quatre fois plus que le nombre octroyé par les autres consulats (Diminescu, 2003.15).

Figure 3 : La répartition des émigrants roumains selon leur département d'origine (1990-1995)



Dès cette première phase, la migration reposait sur le soutien des réseaux de compatriotes. Le développement d'une véritable « économie du passage » (Hérault, 2006) s'est généralement fait autour d'un noyau local qui s'est d'abord constitué à partir des relations familiales proches avant de s'étendre ensuite aux relations secondaires - parents éloignés, voisins, amis ou co-villageois. Pour les pionniers de la migration, la décision de migrer a été prise sans réelle connaissance préalable des conditions de vie et de travail dans les pays de destination. Les flux migratoires fonctionnant sur des logiques de réseaux ou de filières ont été en grande partie provoqués par le hasard des errances des premiers migrants et par leur capacité à créer des niches migratoires, des

destinations et des secteurs professionnels d'accueil pour leurs compatriotes. La filière de travail dans l'agriculture intensive développée entre le département de Téleorman en Roumanie et la province d'Alméria en Espagne (qui a recensé plusieurs milliers de Roumains) ou celle établie entre Târgoviste et la Côte d'Azur sont, de ce point de vue, suggestives (Potot, 2002; Potot, 2006).

Les Roms ont été une composante majeure des migrations roumaines à cette époque. Victimes de répression et d'extermination durant la seconde guerre mondiale, contraints à l'assimilation et la sédentarisation pendant l'ère Ceausescu (attribution de logements et d'emploi dans des localisations urbaines et rurales qui ont préparé leur exclusion économique ultérieure, mise au ban de leurs traditions et de leur langue, répression politique), ils ont, après 1989, été particulièrement affectés par la montée du chômage, la croissance de la pauvreté, le déclin des dispositifs d'aide sociale ainsi que par la montée des discriminations et des violences de type ethnique (Ringold et al., 2005.89 et 91). En conséquence, après 1989, ils ont été nombreux à continuer à fuir leur pays pour demander asile en Europe de l'Ouest ou dans des pays d'Europe Centrale : entre 1993 et 1999, plus de 66 300 personnes originaires de Roumanie ont demandé l'asile politique. Cette migration largement médiatisée a marqué la scène des migrations en Europe (Reyniers, 1995) : remarqués dans les villes d'accueil par la mise en scène de leur marginalité dans l'espace public et donc leur présence dans la rue ou le métro, ou par l'occupation de logements vides (pratique du squat), ils ont été plus visibles que nombreux (Diminescu, 2003.7). En France, les Roms ont, à partir de 1991, créé de véritables pôles de concentration à Lyon, Nanterre, Roubaix et Toulouse. Leur mobilité s'est souvent effectuée sans destination précise, avec comme principal objectif d'être sur la route (Wallace C.et co., 1997). Le départ avant l'expiration du séjour touristique ou du visa de trois mois était en effet un moyen d'éviter l'illégalité. Cette permanente mobilité durait parfois plusieurs années et devenait, pour beaucoup, un mode de vie jalonné par le passage d'une activité à l'autre (travaux agricoles, mendicité, lavage des pare-brises, vente de journaux de rue). En Roumanie, leur forte culture de mobilité, héritée de l'esprit du nomadisme, et leurs pratiques migratoires ont servi de modèle et même de support à d'autres groupes de Roumains.

Les difficultés économiques spécifiques à la période de transition post-communiste et la détérioration des conditions de vie en Roumanie ont contribué à un fort accroissement des départs et, dans le même temps, à la diversification des types de migrations et des profils des migrants. Aux Roms, aux chômeurs et aux ouvriers peu qualifiés, se sont ajouté les étudiants et les personnes diplômées (Potot, 2002). Souvent humiliées par la non-reconnaissance de leurs diplômes et les bas niveaux de salaires qui leur étaient proposés en Occident, celles-ci ont développé la « rotation autogérée » (Morokvasic-Muller, 1999.105-122) et ont adopté un mode de vie partagé entre deux espaces, entre « ici » et « là-bas », entre le monde du travail et du sacrifice, dans le pays étranger, et la Roumanie où elles pouvaient retrouver leur place et jouir des bénéfices matériels acquis grâce à la migration. Le caractère temporaire des migrations et la certitude qu'après une période de travail rude et de déclassement, ces

personnes pourraient rentrer chez elles, leur donnaient la force nécessaire pour résister et revivre l'expérience après une période passée en Roumanie. Leurs circulations ne se comprennent pas selon l'approche statique des migrations comme mouvement entre un point de départ et un point d'arrivée, c'est-à-dire entre deux sédentarités (Garnier 2006, d'après Tarrius 1992).

#### L'étape de circulations migratoires à dominante méditerranéenne

Après ces quelques années de tâtonnement au cours desquelles les Roumains ont beaucoup gagné en capacité migratoire, ils ont été confrontés au durcissement des politiques migratoires des pays européens : caractère répressif de la première loi grecque sur l'immigration votée en 1991, politique de restriction des entrées visant aussi les Aussiedler et les demandeurs d'asile mise en place en Allemagne à partir de 1992, lancement du principe d'« immigration zéro » par la France en 1993 (loi n°93-1027 du 24 août 1993, dite « loi Pasqua »). Cela avant que l'Europe ne s'érige en forteresse par l'adoption d'une politique communautaire très restrictive. Face à l'instabilité politique et économique des pays de l'Europe de l'Est en général et de la Roumanie en particulier, les Quinze ont été solidaires pour mieux contrôler l'immigration illégale et renforcer l'imperméabilité des frontières qui séparaient l'Union européenne du reste du monde<sup>3</sup>. Quant aux politiques migratoires des différents Etats européens, elles ont été marquées par d'importantes difficultés d'harmonisation, des contradictions et des oscillations entre attitudes hostiles à l'immigration et défense des intérêts économiques, sociaux et politiques nationaux.

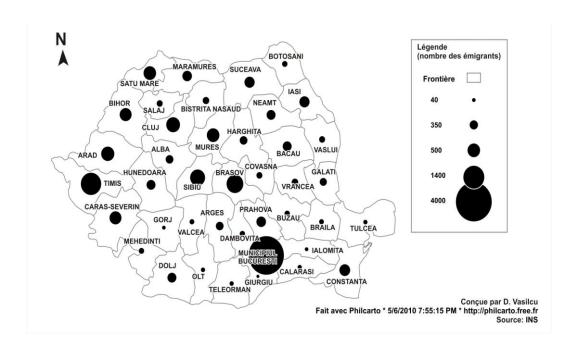
Dans ce contexte, dans la deuxième moitié des années 1990, les migrations roumaines ont reposé sur la clandestinité et la poursuite des demandes d'asile politique. Ces stratégies étaient parfaitement adaptées pour échapper aux contrôles imposés par la politique migratoire européenne. Le durcissement des conditions de mobilités et la prolifération des filières d'immigration clandestine, constituées généralement dans le cadre de compagnies de tourisme ou d'entreprises fonctionnant à la limite de la légalité, ont favorisé le développement de toute une économie du passage clandestin et de formes de travail dans les pays d'accueil qui faisaient souvent penser à des « formes d'esclavage moderne » (Wihtol de Wenden, 2005.10).

Sur un mouvement de fond de diminution des migrations vers les pays du centre et de l'ouest de l'Europe, les flux se sont réorientés vers les pays du nord (l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal) et de l'est (Israël et Turquie) du bassin méditerranéen, et le volume total des départs au augmenté. L'essor de l'économie touristique et l'intensification de l'activité agricole qu'ont connus les pays de l'Europe méditerranéenne dans les années 1990 les ont transformés en pôles d'attraction pour l'émigration roumaine de travail, une émigration souvent saisonnière en liens avec les rythmes des activités touristiques ou agricoles (Lagrave, Diminescu, 1999). La pression migratoire vers le bassin méditerranéen

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ainsi, suite au traité d'Amsterdam de 1997, entré en vigueur en 1999, les pays de l'U.E. à Quinze ont décidé de promouvoir une politique d'harmonisation des dispositifs en matière d'asile.

a été générée à la fois par les nouvelles exigences des économies et des sociétés d'accueil et par les déséquilibres économiques à l'intérieur de la Roumanie. Malgré l'impossibilité de mesurer réellement les migrations internationales quand les déplacements sont frappés d'illégalité, les chiffres disponibles (fig. 1) indiquent une tendance à la décroissance du phénomène migratoire. L'évolution de la répartition des flux en fonction de leur point de départ est significative (fig. 4) : forte participation à l'émigration de la capitale, diminution du nombre d'émigrants des départements du centre-ouest du pays qui continuent malgré tout d'être d'importants foyers de départs, croissance de l'émigration dans les autres départements, et surtout en Moldavie (départements du nord-est et de l'est du pays), région la plus touchée par le chômage, et en Olténie (départements du sud-ouest du pays).

Fig 4 : Répartition des émigrants roumains selon leur département d'origine (1996-2001)



Dans le contexte d'amélioration des niveaux de formation des jeunes qui a fait suite à l'allongement de la durée des études, dont la finalité a été la promotion dans le monde du travail, et à l'orientation d'une grande partie de la population féminine vers le marché du travail, les pays méditerranéens ont été confrontés à un besoin de main-d'œuvre peu qualifiée. Ils ont eu recours à des mains-d'œuvre de remplacement, dont les immigrants illégaux roumains, surtout dans l'agriculture, le bâtiment, l'hôtellerie touristique et les services domestiques (il s'agit dans ce cas surtout de femmes employées comme « aidantes »). L'Italie et l'Espagne ont été, de loin, les principales destinations des Roumains. Ceux-ci y ont, à cette époque, bénéficié de l'attitude permissive des populations locales à l'égard d'immigrants qui n'entraient pas en concurrence avec elles pour des

emplois précaires et temporaires. Les flux migratoires augmentèrent sans que les forces politiques ou l'opinion publique italienne ou espagnole prennent position sur le statut professionnel des immigrants sans titre de séjour. L'Italie adopta, en 1997, un projet de loi-cadre sur l'immigration qui donna aux immigrants légaux la possibilité de bénéficier d'une carte de séjour à durée illimitée après cinq ans de résidence, ainsi que le droit au regroupement familial et l'accès à la protection sociale et sanitaire et à l'éducation (Chedemail, 1998). Loin d'être des actions de solidarité envers les travailleurs immigrants, les régularisations massives auxquelles ont eu recours les pays de l'Europe de Sud<sup>4</sup> ont été le résultat des changements sociaux dans ces pays et des politiques visant à pallier le besoin de main-d'œuvre et à lutter contre la perte de recettes fiscales provoquée par le travail au noir. Arrivés en grand nombre à partir du milieu des années 1990, les Roumains qui sont, au milieu des années 2000, près d'un million en Italie et plus de 700 000 en Espagne<sup>5</sup> constituent de loin la première communauté étrangère de ces deux pays (Bonerandi, Coudroy de Lille, 2008).

Avec son statut attractif de pays membre de l'Union européenne, son évolution démographique caractérisée par une forte baisse du taux de natalité, le poids hypertrophique du secteur touristique dans son économie, la Grèce a été une autre destination méditerranéenne pour les Roumains. La population roumaine y est bien représentée sur le marché du travail au noir et donc moins visible du point de vue statistique qu'en Espagne ou en Italie. La Grèce a aussi constitué une destination de transit et d'immigration temporaire pour beaucoup d'émigrants roumains qui envisageaient d'aller dans des pays de l'Europe Occidentale. Entre 1994 et 2002, on y a enregistré plus de 100 000 touristes dont les motivations étaient en fait généralement d'ordre économique (Sintès, 2007.356).

Dans la partie orientale du bassin méditerranéen, des employeurs israéliens ont eux aussi eu recours à des travailleurs roumains (100 000 personnes). Migrants légaux, ceux-ci ont remplacé la main-d'œuvre palestinienne dans les secteurs du bâtiment, de l'agriculture et de la domesticité (Raijman et Kemp, 2008; Anteby-Yemini, 2009).

La réussite de la migration dans ces pays méditerranéens a été favorisée par les liens forts qui se sont créés entre ceux qui ont vécu une expérience et des parcours communs, et qui ont eu à faire aux mêmes intermédiaires. La migration a donné naissance à des expériences et des pratiques collectives que les migrants ont appris à partager au cours de l'immigration (Tarrius, 1993). Les stratégies migratoires se sont adaptées aux conditions spécifiques à cette période, en incluant la ruse dans leur formule de réussite. Des migrants entraient dans l'espace Schengen en clandestins et, quelques mois plus tard, utilisant les procédures d'expulsion et les accords signés entre la Roumanie et certains pays de la communauté européenne, envisageaient un retour forcé qui leur permettait de bénéficier d'un voyage gratuit. Le système d'information Schengen (SIS), opérationnel depuis 1994, a obligé les migrants à user de stratégies pour échapper à ce que D. Diminescu (2003.9) a qualifié d'« emprisonnement

<sup>5</sup> Le Courrier du 15 février 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> (1997, 2003, 2006 en Italie, 1999, 2000 et 2005 en Espagne, 1996 et 2006 au Portugal).

informatique ». Si la date de naissance ne pouvait pas être modifiée, le nom pouvait l'être par le mariage et par le divorce....

Ainsi, à la fin des années 1990 et au tout début des années 2000, le paysage migratoire roumain a été fortement marqué par les migrations pendulaires, le fonctionnement des différents réseaux migratoires étant dicté par les destinations et les activités dans les pays d'accueil. Les périodes de travail à l'étranger alternaient avec des périodes de retour au pays, les circulations migratoires comme type spécifique des flux migratoires se caractérisant par une faible fixation dans le pays d'immigration. Toutefois, plus les frontières se sont fermées, plus les migrants ont été « bloqués dans la mobilité » (Wihtol de Wenden, 1999) et ont eu tendance de se sédentariser dans les pays de destination par crainte de ne pas pouvoir revenir en cas de départ.

## L'ouverture partielle et incomplète de l'espace Schengen : l'étape des faux touristes

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les Roumains ont été dispensés de visas pour les courts séjours dans l'Union européenne. Cet accès partiel à l'espace Schengen a marqué le début de la troisième étape dans l'évolution des migrations internationales de la Roumanie postcommuniste. Les Roumains pouvaient voyager facilement en Occident, mais sans dépasser trois mois par semestre et en justifiant de ressources financières équivalant au moins à cent euros par jour. Cette mesure ne permettait ni une installation durable ni l'accès au marché du travail dans la majorité des pays de l'Union européenne. Seuls six des anciens pays membres (Grande-Bretagne, Irlande, Suède, Espagne, Portugal, Finlande) ont opté pour l'ouverture totale de leur marché du travail et donc pour la liberté de circulation des salariés roumains comme des citoyens des nouveaux pays membres de l'Union européenne. La majorité des pays ont maintenu des régimes transitoires. Quant à la France, elle a adopté une position médiane, avec, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2006, l'ouverture à 61 métiers. Dans le même temps, à partir de 2004. l'Union européenne a soutenu l'aide au développement, celle-ci étant perçue comme un remède efficace aux migrations clandestines. La Roumanie a été l'un des pays bénéficiaires du programme PHARE, programme d'aide au développement pour les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) et la Turquie. Pour la Roumanie, ce programme multilatéral d'aide au développement doté d'un budget annuel de 1,5 milliards d'euros par an entre 2000 et 2006 a été conçu comme un instrument financier de préadhésion à l'Union européenne. L'aide économique a été une contrepartie à l'engagement de la Roumanie - et de la Bulgarie - dans le contrôle de sa longue frontière avec la Moldavie et l'Ukraine. Dans la même logique de « chantage à l'adhésion » (Migreurop, 2009.85) que celle que subissent aujourd'hui plusieurs pays des Balkans, elle a dû équiper sa police des outils communautaires, harmoniser sa politique concernant l'obtention du visa avec celle des autres membres de l'Union (Barou J., 2006.87) et transformer peu à peu ses frontières en « remparts technologiques et policiers» (Weber, 2007.10).

Cette ouverture a favorisé le développement d'une forte mobilité transfrontalière. elle-même facilitée et soutenue par l'accroissement de l'offre de travail à l'étranger ainsi que par le faible coût du transport et la diversification de l'offre : nouvelles liaisons en autocar (Eurolines, Atlassib) avec des villes d'Europe de l'Ouest, mise en place de liaisons aériennes par des compagnies low cost, avec des vols réguliers vers l'Italie, la France, les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne, la Belgique au départ de Bucarest, Arad, Târgu Mures... (Garnier, 2006.78). Dans ce contexte, la stratégie des Roumains, quand ils ne bénéficiaient pas d'un contrat de travail saisonnier dans le cadre d'un des accords bilatéraux signés avec l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Hongrie, la Suisse, a consisté à circuler en « faux touristes », au rythme des trois mois autorisés, avec des titres de séjour parfaitement en règle, souvent sans avoir la certitude d'un emploi ou alors sans permis de travail, et donc en travaillant « au noir ». C'est l'étape des migrations pendulaires intra-européennes, au cours de laquelle beaucoup d'émigrants préféraient circuler, s'installer dans la mobilité avec l'objectif de gagner de l'argent, aller voir ailleurs pour s'en sortir, variante à l'échelle des mobilités internationales du « bouger pour s'en sortir » (Garnier, 2006.83<sup>6</sup>), et cela sans avoir l'intention de se fixer dans le pays d'accueil.

Le développement de communautés transnationales s'est poursuivi en s'appuyant, d'une part, sur les relations des Roumains avec leurs proches, avec les anciens émigrés et les émigrants potentiels, et, d'autre part, sur les relations avec les employeurs des migrants illégaux. En fait, le bon fonctionnement de ces circulations migratoires était entretenu par un nombre important d'acteurs qui assuraient la perpétuation de l'immigration illégale. La liberté de circulation, à laquelle s'ajoutaient les acquis de plus d'une décennie d'expérience migratoire, le soutien de réseaux sociaux forts, l'évolution des moyens de communication et de transports, a contribué à la généralisation du phénomène migratoire.

Les pays de destinations sont globalement restés les mêmes que dans la phase précédente, avec une prépondérance des pays de l'Europe méditerranéenne pour les migrations de travail faiblement qualifié. Comme avant 2002, la voie la plus importante des politiques migratoires promue par les pays méditerranéens a été celle des régularisations. De grandes opérations de régularisation concernant plusieurs milliers de ressortissants originaires des pays non membres de l'Union européenne et désireux de travailler dans les pays méditerranéens ont eu lieu en Italie en 2003 et 2006 (pour plus de 1200 000 personnes<sup>7</sup>), au Portugal en 2004, en Espagne en 2005. Pays organisateur des Jeux olympiques de 2004, la Grèce a eu recours à des travailleurs étrangers, dont des Roumains, pour achever à temps les travaux et pour assurer le bon déroulement de cet évènement mondial. En France où les réglementations et les mesures ponctuelles ont été plus

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Expression proposée par Jean-Pierre Orfeuil (Transports, *pauvretés, exclusions: pouvoir bouger pour s'en sortir*, Editions de l'Aube, 2004) et par Eric Lebreton (*Bouger pour s'en sortir. Mobilité quotidienne et intégration sociale*, Armand Colin, 2005)

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> L'application de la loi Fini-Bossi, en 2003, a régularisé environ 700 000 clandestins et celle de la loi Prodi encore 520 000 immigrants clandestins en 2006 (Weber, 2007).

strictes, les conditions d'accueil ont été moins favorables, pour les Roumains comme pour d'autres migrants<sup>8</sup>.

Par contre, l'ouverture du droit à la circulation dans les pays occidentaux a

réellement permis d'impulser une vague de migrations d'actifs hautement qualifiés, tels les professionnels de la santé. Sous couvert de la formation à une spécialisation médicale, beaucoup de jeunes étudiants en médecine ou de jeunes médecins roumains sont arrivés dans un pays de l'Europe à Quinze sans avoir l'intention de rentrer ensuite en Roumanie. La préparation du diplôme interuniversitaire de spécialisation [DIS] était, pour beaucoup de ces médecins roumains, un moyen de se faire apprécier, avec l'espoir d'être employé dans l'établissement de formation à l'issue de la période de spécialisation. Une recherche que nous avons menée en 2010 sur les professionnels de santé roumains en Bretagne a montré que la majorité des médecins présents sont arrivés en France avant 2007, année de la reconnaissance par l'Union européenne du diplôme obtenu en Roumanie, et après avoir préparé un DIS. C'est aussi au cours de cette phase que la Roumanie est devenue un pays d'immigration. La forte migration économique des Roumains vers l'étranger a en effet généré un déficit de main-d'œuvre dans plusieurs domaines d'activité. La migration masculine roumaine vers des pays comme Israël, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal a fortement touché les entreprises du secteur du bâtiment9. En Roumanie, ce secteur d'activité a connu un très fort rythme de croissance au début des années 2000, et les entreprises ont eu recours à des mains-d'œuvre étrangères, notamment sous forme d'embauche non déclarée de ressortissants provenant de la République de Moldavie (plus de 75% des immigrants en Roumanie), de Turquie et de Chine. On cite aussi le cas d'un entrepreneur roumain de la ville de Bacau qui, en 2006, a embauché plus de mille ouvrières chinoises dans une entreprise de textiles 10. En vue de son adhésion à l'Union européenne, la Roumanie a intensifié les mesures de lutte contre l'immigration clandestine au sein et à l'extérieur du pays, imposant un

2005).

alignement de la procédure d'octroi des visas pour les ressortissants de l'Est sur les dispositifs Schengen, tout en durcissant les contrôles aux frontières pour ses propres ressortissants<sup>11</sup>. En raison de sa position à l'extrémité orientale de l'Union européenne élargie, sur l'une des principales fractures politiques et économiques du monde, la Roumanie est malgré tout devenue une nouvelle terre d'accueil, tant pour ceux situés dans sa proximité – les Ukrainiens et les Moldaves – que pour les ressortissants de pays asiatiques (Wihtol de Wenden.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Ainsi, sur les 24 000 demandées déposées suite à la circulaire du 13 juin 2006 sur les familles d'enfants scolarisés (dite circulaire Sarkozy), seulement 6 000 ont été acceptées.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> On estime qu'en 2006, plus de 200 000 maçons roumains travaillaient à l'étranger (Source : *Newropeans Magazine*, <u>www.newropeans-magazine.org</u>, 02 mai 2006).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Les Roumains dont le séjour dépassait les trois mois autorisés étaient fichés dans une base de données qui, pendant cinq ans, ne leur permettait plus de repartir dans l'espace Schengen.

# L'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne : entre flux ciblés et porte d'entrée de l'UE

La présentation des grandes lignes des trois premières phases des migrations dans la Roumanie postcommuniste a montré que les Roumains ont réussi à intégrer l'Union européenne par le bas, bien avant que les gouvernements occidentaux leur reconnaissent le droit de se déplacer librement. Alors que le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Roumanie est devenue membre de l'Union européenne, cette reconnaissance n'est pas encore totalement acquise puisque l'acte d'adhésion de la Roumanie (et de la Bulgarie) prévoit le prolongement jusqu'à 2013 au maximum de la période transitoire au cours de laquelle les travailleurs roumains sont soumis à l'obligation d'obtenir préalablement une autorisation de travail. Cette « stigmatisation des deux derniers entrants vise principalement la forte proportion des Roms parmi leurs habitants, surtout en Roumanie » (Migreurop, 2009.25). Ces deux pays, comme les huit pays entrants de 2004, ont l'obligation d'adhérer aux acquis de Schengen, et donc d'en appliquer les outils, sans en tirer immédiatement les bénéfices (Migreurop, 2009.24). Dans sa qualité de nouveau pays membre de l'Union européenne, la Roumanie est concernée par le programme-cadre « Solidarité et gestion des flux migratoires » : ce programme consiste dans une aide financière accordée aux pays membres pour la période 2007-2013 en vue de la construction d'une politique commune en matière d'asile, d'intégration des migrants et de gestion des frontières externes de l'Union<sup>12</sup>. Malgré ces contraintes, l'intégration de la Roumanie dans l'Union européenne a offert de nouvelles opportunités aux Roumains, à un moment où l'Union reconnaissait que l'immigration était une composante essentielle de son avenir. Face au vieillissement démographique et à la pénurie de main-d'œuvre dans des secteurs non délocalisables comme le bâtiment, les travaux publics, l'agriculture, la santé, les soins aux personnes âgées ou les métiers du tourisme, les anciens pays européens ont, de manière différenciée, mené des politiques actives en vue de faire venir des travailleurs très qualifiés mais aussi des immigrants moins qualifiés pour les activités manuelles pénibles, mal rémunérées ou à haut degré de risque, et pour lesquelles les employeurs sont confrontés à des déficits récurrents de main d'œuvre. La France en est un bon exemple : alors que le gouvernement français continue à exiger du gouvernement roumain plus d'efficacité dans la gestion des migrations de Roms et à en faire une condition préalable à l'entrée de la Roumanie dans l'espace Schengen<sup>13</sup>, la procédure d'octroi de l'autorisation de travail reste simplifiée et accélérée pour les métiers dits « en tension » dont la liste a été établie à l'automne 2007 (loi Hortefeux du 20 novembre 2007<sup>14</sup>), ainsi que pour les migrants hautement qualifiés. Les professionnels de la santé offrent un bon exemple de l'importance croissante

<sup>12</sup> http://europa.eu

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Cf. M. Bran, Pressé par Paris, Bucarest promet de lutter contre les flux migratoires de Roms, *Le Monde*, 4 août 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> En instaurant une immigration dite « choisie », cette loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France a en fait restreint drastiquement les possibilités pour les étrangers d'entrer en France dans le cadre du regroupement familial ou du droit d'asile.

accordée au critère de la qualification professionnelle dans les politiques d'immigration fondées sur les besoins du marché du travail. La médiocrité des conditions d'exercice en Roumanie incite beaucoup d'actifs très qualifiés à prendre en considération les avantages de la migration vers un pays plus riche, situation qui fait courir à la Roumanie le risque de perdre une partie significative de ses médecins.

L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne n'a pas entraîné l'invasion dont l'Occident avait eu peur (Harris, 2009.80). Après 2007, la liberté de circulation, d'installation et de travail dans l'espace européen élargi a plutôt réduit les flux migratoires des Roumains par rapport aux années précédentes (fig.1). Les principaux pôles d'émigration restent en grandes lignes les mêmes : Bucarest, les départements de Sibiu, Brasov, Mures et Cluj (c'est-à-dire la Transylvanie), le département de Timis à l'Ouest et le triangle constitué des départements de lasi, Neamt et Bacau, pour la région de nord-est de la Roumanie.

Dépendant des politiques nationales et européennes mais également inscrites dans un contexte de mondialisation, les migrations roumaines ont évolué de la même manière que celles des pays des Suds : maintien de la prépondérance des mobilités de travail faiblement qualifié, évolution des sex ratios au profit des femmes, accroissement des mobilités d'actifs qualifiés. Si, au début des années 1990, les flux qui alimentaient l'émigration de travail étaient constitués, dans leur majorité, de travailleurs peu qualifiés, de sexe masculin, migrant seuls et souvent illégalement, au cours des dernières années, on a pu remarguer une forte féminisation des flux migratoires au départ de la Roumanie. Les migrantes actuelles ont un statut privilégié par rapport à celles de la phase des migrants pionniers où les femmes étaient généralement dépendantes de la migration préalable de leur conjoint et bénéficiaires de procédures de regroupement familial (Kofman, 2004). Le renforcement de l'indépendance des femmes, leur affirmation sur le plan familial et social, la prise en charge des problèmes économiques du ménage sont autant de facteurs qui en font souvent les initiatrices de la migration familiale et les créatrices de réels espaces d'autonomisation féminine (Potot, 2003; Simon, 2008.8). Les femmes sont majoritaires dans les professionnels de santé roumains présents en France (au 1<sup>er</sup> janvier 2009, elles représentaient 70% des effectifs (CNOM, 2009). Ces professionnelles de la santé, à l'image d'autres catégories d'actifs hautement qualifiés, ont fréquemment entraîné toute leur famille dans l'acte migratoire et manifestent plus que d'autres catégories de migrants une tendance à l'installation de longue durée ou même définitive, ne serait-ce qu'en raison de la difficulté à faire valoir leur émancipation en cas de retour. Dans l'ensemble, l'ouverture des frontières et la perméabilité croissante de l'espace européen (statut de résident, titres de séjour à entrées multiples, double nationalité...) ont favorisé l'intensification des déplacements des Roumains, et de ce fait sans doute limité l'installation définitive hors de Roumanie. Au sein de l'espace européen, ils peuvent garder leur identité roumaine tout en s'inscrivant dans des dynamiques migratoires transnationales.

La diversification des flux entrants est une autre caractéristique de la phase en cours. La première composante de ces flux découle à la fois des migrations

sortantes et de l'intégration de la Roumanie dans l'Union européenne. Tout en restant un pays réservoir et exportateur de main-d'œuvre, même après son intégration, la Roumanie est devenue une porte d'entrée dans l'Union européenne. Le nombre d'étrangers ayant demandé des visas de travail de long séjour ou de séjour temporaire a augmenté de façon significative en 2007<sup>15</sup>: après avoir été un pays de transit, la Roumanie, confrontée à son tour à des pénuries de main-d'œuvre dans certaines branches d'activité, est de plus en plus une destination attractive, surtout pour les ressortissants de la République de Moldavie, de Turquie ou de Chine. Depuis son adhésion, le pays exerce une forte attraction pour les migrants des pays voisins mais aussi pour ceux venant de pays plus éloignées (Moyen et l'Extrême Orient, Afrique), au point qu'en 2007 et 2008 le solde migratoire roumain a été positif, pour redevenir négatif en 2009 (-1605), suite à la reprise de l'émigration dans un contexte de forte augmentation du chômage (fig. 2).

Les migrations de retour, favorisées par la crise économique actuelle qui a aussi ralenti les départs d'actifs peu qualifiés, constituent la deuxième composante des flux entrants. La nouveauté est que ces retours au pays se feraient sans avoir l'intention de repartir<sup>16</sup>. Le cas le plus symbolique est celui de la Transylvanie où « le retour des Allemands participe à l'essor économique de la région » <sup>17</sup>.

## Esquisse de bilan après deux décennies de migrations

Sur l'ensemble de la période étudiée, les dynamiques migratoires roumaines ont été complexes et variées dans leurs formes, leurs temporalités, leurs destinations ainsi qu'en ce qui concerne les motivations et les profils des migrants. Si, avec la crise économique actuelle, les migrations à partir de et vers la Roumanie semblent à un tournant et si les perspectives sont difficiles à dessiner, il est incontestable que le bilan est positif, tant individuellement que collectivement. Les migrations internationales ont en effet été un important vecteur de changement, une solution aux mutations auxquelles les Roumains ont été confrontés pendant ces décennies postcommunistes au cours desquelles leur pays a été frappé par une longue crise économique.

Portés par leur soif de liberté, leur désir de mieux-être, leur ambition sociale, influencés par les modèles économiques et culturels de l'Europe de l'Ouest, les Roumains sont partis en grand nombre. Qu'ils soient absents ou de retour temporairement ou de manière définitive, ces migrants ont contribué à la transformation des espaces de départ : constructions neuves, achat de terres et d'outillages agricoles, lancement de l'agrotourisme. Les médias ont souvent présenté les Roumains comme les champions de l'envoi de devises dans leur pays d'origine, comparativement aux populations des autres pays récemment entrés dans l'Union européenne. En 2007, année record pour les envois d'argent au pays, les estimations les plus optimistes de la Banque nationale de Roumanie

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Assemblée Parlementaire de la Francophonie – XXXIII <sup>e</sup> session, Libreville (Gabon), 3-6 juillet 2007, Migrations : le cas de la Roumanie.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> L'actualité internationale 24H/24 du 15 février 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> M. Bran, *Le Monde*, 7 août 2010.

ont été dépassées. Les sommes envoyées se sont élevées à près de 7 milliards d'euros, soit presque le double des montants de l'année 2006<sup>18</sup>, et encore ce chiffre est-il inférieur à la réalité puisque beaucoup de personnes ne font pas appel aux services des banques, préférant envoyer leur argent par l'intermédiaire de parents ou d'amis, ou l'apporter personnellement au moment du retour au pays. Certes, la valeur totale de l'argent envoyé par les Roumains de l'étranger aurait considérablement baissé au cours des dernières années, de 5 milliards d'euros en 2008 à environ 3 milliards en 2009, mais même réduite par rapport aux années précédentes, cette somme contribue à la diminution de 50% du déficit du compte courant de la Roumanie, selon le Bureau de Statistique de l'UE<sup>19</sup>, et depuis 2002, 10% de la valeur des investissements faits en Roumanie viendraient de revenus rapatriés<sup>20</sup>.

L'émigration a aussi contribué à la transformation de la société roumaine, globalement en contribuant à l'extension de la classe moyenne, plus spécifiquement en favorisant l'évolution des communautés rurales. Les transformations sont les plus sensibles dans les localités d'où les gens ont été nombreux à partir travailler à l'étranger. Là, les migrations ont contribué à une réduction considérable de la pauvreté et du chômage et, dans une certaine mesure, à la création de nouveaux emplois. Et cela d'autant plus que, pendant les années de transition, l'Etat a fait preuve d'impuissance pour offrir des conditions de vie décentes à ses citoyens.

Les bénéfices de la migration sont également d'ordre culturel. Au fil du temps, les Roumains qui sont rentrés dans leur pays après une période de travail à l'étranger ont changé dans leurs attitudes, leurs idées, leur comportement. Au contact de gens différents, parlant une autre langue et ayant une culture différente de la leur, les migrants enrichissent leur expérience transnationale et contribuent à l'évolution de la Roumanie (Potot, 2006.259). Toutefois, avec le départ de nombre de ses jeunes qualifiés et diplômés, le pays perd une partie du capital humain dans lequel l'Etat avait investi.

#### Références

ANTEBY-YEMINI L. (2009), De la traversée clandestine à la visibilité urbaine : réfugiés et demandeurs d'asile africains dans les villes israéliennes, *Méditerranée*, n°113, pp. 13-24.

BAROU J. (2006), *Europe*, *terre d'immigration* – *Flux migratoires et intégration*, Presses Universitaires de Grenoble (2<sup>e</sup> édition), 230 p.

BONERANDI E., COUDROY DE LILLE L. (2008), « Editorial », De nouvelles mobilités dans une Europe élargie, *Espace, Populations, Sociétés*, [En ligne], 2008/2, consulté le 27 janvier 2010. URL: http://eps.revues.org/index2493.html.

CHEDEMAIL S. (1998), Migrants internationaux et diasporas, Paris, Armand Colin.

CONSEIL NATIONAL DE l'ORDRE DES MEDECINS, Atlas de la démographie médicale en France, 2009 (<a href="http://www.conseil-national.medecin.fr/demographie/atlas-national-873">https://www.conseil-national.medecin.fr/demographie/atlas-national-873</a>)

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Le journal « Capital » du 9 janvier 2008.

<sup>19</sup> www.adevarul.it/stiri

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Assemblée Parlementaire de la Francophonie. Migrations : le cas de Roumanie.

CONSTANTIN D. L., NICOLESCU L. (2005), Romania's external migration from the perspective of accession to the EU: institutional and behavioural challenges, *45th Congress of European Regional Science Association*, Amsterdam, 23-25 août.

DIMINESCU D. (dir.) (2003), Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines, MSH, 339 p.

GARNIER L. (2006). Migrations et migrants roumains dans une métropole européenne : l'exemple de Bruxelles-Capitale, mémoire de maîtrise de géographie (dir. Raymonde Séchet), Université Rennes 2.

GROZA O., REY V. (2008), Bulgarie et Roumanie, une affaire d'européanisation, *Espace géographique* 2008/4, Tome 37, pp. 289-296.

HARRIS N. (2009), Les mouvements de personnes, entre économie et politique, *in Migrations* sans frontières. Essai sur la libre circulation des personnes, Editions Unesco, Paris.

HERAULT B. (2006), Mondialisation et migrations internationales, CEPII, Les dossiers de la mondialisation, n° 5, 4 p. (www.rdv-mondialisation.fr)

KOFMAN E. (2004) Family-Related Migration: A Critical Review of European Studies, *Journal of Ethnic and Migration Studies* 30 (2), pp. 549-577.

LAGRAVE R.-M., DIMINESCU D. (1999) Faire une saison. Pour une anthropologie des migrations roumaines en France. Le cas d'Oas, *Migrations Etudes*, n° 91, Novembre-décembre.

LEBRETON E. (2005), Bouger pour s'en sortir. Mobilité quotidienne et intégration sociale, Armand Colin, 245 p.

MICHALON B. (2003), Migrations des Saxons de Transylvanie vers l'Allemagne. De l'émigration ethnique à la circulation migratoire, *Balkanologie*, vol. VII, n°1, pp. 19-42.

MIGREUROP (collectif) (2009), Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires, Armand Colin, 142 p.

MOROKVASIC-MULLER M. (1999), La mobilité transnationale comme ressource : le cas des migrants de l'Europe de l'Est, *Cultures & Conflit*s, n° 33-34, pp.105-122.

MUNTELE I. (2003), Migration internationales dans la Roumanie moderne et contemporaine, in Diminescu D., *Visibles mais peu nombreux – Les circulations migratoires roumaines*, MSH, 2003, p. 33-48.

ORFEUIL J.-P. (2004), *Transports, pauvretés, exclusions : pouvoir bouger pour s'en sortir*, Editions de l'Aube, Paris, 181 p.

POTOT S. (2002), Les migrants transnationaux : une nouvelle figure sociale en Roumanie, *in Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest*, vol. 33, n° 1, mars 2002, pp. 149-178.

POTOT S. (2003), Circulation et réseaux de migrants roumains : Une contribution à l'étude des nouvelles mobilités en Europe, Thèse de doctorat en ligne, (dir. Jocelyne Streiff-Fénart).

http://tel.ccsd.cnrs.fr/documents/archives0/00/00/34/80/index\_fr.html (consultée en ligne le 21 août 2009).

POTOT S. (2006), Les migrants transnationaux – acteurs de la transition post-communiste, in Krasteva A. et Todorov A., *Modernisation, démocratisation, Européanisation : la Bulgarie et la Roumanie comparées*, Nouvelle Université Bulgare, Sofia, 2006, pp. 256-269.

RAIJMAN R., KEMP A. (2008), Les migrations du travail en Israël. Du travailleur palestinien à l'immigré d'outre-mer, in *Hommes&Migrations*, n°1272, mars-avril : Mondialisation et migrations internationales, pp. 86-97.

REY V. (2003), Les Roumains sur les chemins de l'Europe, in Diminescu D., *Visibles mais peu nombreux – Les circulations migratoires roumaines*, MSH, 2003, pp. 27-32.

REYNIERS A. (1995), Les populations Tsiganes et leurs mouvements dans les pays d'Europe centrale et orientale et vers quelques pays de l'OCDE, Paris.

RINGOLD D., OREINSTEIN M. A., WILKENS E. (2005), Roma in an expanding Europe. Breaking the poverty circle. The World Bank.

SIMON G. (2008), *Migrants et migrations du monde*, Paris, La Documentation photographique, La Documentation Française, n° 8063, 63 p.

SIMON G. (2008), La planète migratoire dans la mondialisation, Paris, Armand Colin.

SINTES P. (2007), Les travailleurs balkaniques en Grèce. Migration de travail ou circulation régionale, *L'espace géographiques*, 2007-4, Tome 36, pp. 353-365.

TARRIUS A. (1992). Les fourmis d'Europe : migrants riches et migrants pauvres et nouvelles villes internationales, Paris, L'Harmattan

TARRIUS A. (1993), Territoires circulatoires et espaces urbaines, in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 59-60, 1993, pp. 51-60.

VASILCU D. (2005) – Aspects concernant la migration internationale de la population rurale des communes de la vallée de Moldavie carpatique, in Les Annales de l'Université « Al. I. Cuza » N° 25, lasi, pp. 271-278.

WEBER S. (2007), Nouvelle Europe, nouvelles migrations. Frontières, intégration, mondialisation, Paris, Editions du Félin.

WALLACE C., et all. (1997), Spending, Saving or Investing Social Capital: the Case of Shuttle Traders in Post-Communism Central Europe, *East European Series*;  $n^{\circ}$  43, Institute for Advanced Studies. Vienna.

WIHTOL de WENDEN C (1999), Faut-il ouvrir les frontières ?, Paris, Presses de sciences Po.

WIHTOL de WENDEN C. (2005), Atlas des migrations dans le monde, Paris, Autrement, 80 p.